



14^{ème} ÉDITION

Présentent

Les 10 Km

Course à
Label National

du Gosier

SAMEDI 16 JUIN 2018



Pierre & Vacances
premium



DAMOCAR
LOCATION DE VOITURE



Félix DINANE

Parrain
de la
manifestation



ENFANTS USEP

DEPART 08h30

ADULTES

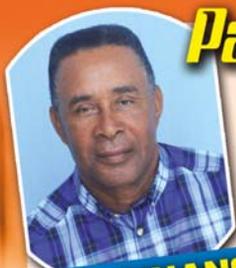
DEPART 16h30

Les 10 Km du Gosier

14^{ème} ÉDITION

course à
Label National

Parrain de la manifestation



Félix DINANE

Né à la Désirade en 1959, **Félix DINANE** est un officiel breveté fédéral d'entraînement depuis 1997.

Il fut moult fois champion de la Guadeloupe et de France de natation, et de triathlon.

En 1988, **Félix DINANE** participe au championnat du monde de triathlon longue distance à Nice,

En 2007 il recevait la médaille de bronze de la jeunesse et des sports, A ce jour, toujours dans son domaine de prédilection, il est le président de la ligue guadeloupéenne de triathlon,

En 2015 il est aussi à l'origine du centre régional d'entraînement de triathlon au CREPS.



REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Article 1 : Le Comité de Quartier de Belle-Plaine, organise en collaboration de la Ville du Gosier et la Communauté d'Agglomération « LA RIVIERA DU LEVANT », la quatorzième édition des **10 KM DU GOSIER, Course à Label National le samedi 16 Juin 2018. Le départ est prévu à 16 h 30.**

Article 2 : Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de A.P.A.C Assurances dont le siège social se situe au 03 Rue Récamier 75 007 PARIS, les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 3 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries, décès etc...).

Article 4 : L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés nés en 2002 ou avant. Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé. **Pour les mineurs, l'autorisation parentale présente sur le bulletin d'inscription doit être renseignée et signée.**

Article 5 : Classement.

Pour le classement, toutes les catégories de cadet à V5 (hommes et femmes) sont prises en compte.

Article 6 : La participation de chaque concurrent est de 8€, avant le 15 Juin 2018 et de 10€ le jour de l'épreuve et pour les inscriptions par internet : www.joggers-sports.fr Rubrique : Evénements Sportifs.

Les inscriptions peuvent se faire par courrier : Comité de Quartier de Belle-Plaine 29 Lot Belle-Plaine 97190 LE GOSIER, ou par téléphone au 0690 001 019.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Les inscriptions seront clôturées à 14 heures précises le Samedi 16 Juin 2018.

Article 7 : Certificat médical ou licence

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou d'un Pass' J Aime Courir, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Article 8 : La course est ouverte aux handisports. Seuls les fauteuils équipés de freins sont acceptés. Le port du casque et des gants sont obligatoires. Les handisports, comme leur éventuel accompagnateur, seront tous deux inscrits à l'épreuve. Ils devront présenter un certificat médical conforme au règlement de la course.

Article 9 : Les participants engagent leur responsabilité. Tout concurrent cédant son dossard à une tierce personne sera disqualifié. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

Article 10 : Les bicyclettes et engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Article 11 : Le concurrent autorise l'organisateur ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images sur lesquels il peut apparaître à l'occasion de l'organisation.

Article 12 : Résultats

Ils seront affichés dès validation par le juge arbitre.

Conformément à la réglementation l'AAF toute réclamation devra être formulée au juge arbitre dans les 30 minutes qui suivent la mise à l'affichage des résultats.

Vous pouvez demander à ne pas figurer sur les résultats de l'épreuve. Vous devez le cas échéant le signaler à l'organisateur.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage à respecter les règles sportives IAAF, sous peine de disqualification.

Remplir correctement le bulletin. Pour les règlements par chèque, mettez à l'ordre du Comité de Quartier de Belle-Plaine.

Nom : Prénom :

Adresse :

e.mail

Code sexe : Homme Femme

Date de naissance, (JJ/MM/AAAA);..... Nationalité :

N° de licence : Type de licence : Club :

Handisport : Préciser le type de handicap

Coureur accompagnateur

Selon votre cas, veuillez , mentionner le nom et prénom du coureur qui vous accompagne.

.....

Fait à _____ le _____ signature _____

Autorisation parentale (a remplir en cas de participation de votre enfant mineur)

Je soussigné (nom, prénom) autorise mon fils, ma fille né(e) en 2002 ou avant et mineur (e) le jour de la course, à participer à cette épreuve et dégage la responsabilité de l'organisateur.

Date _____ signature



POUR LES NON LICENCIÉS

Je fournis une copie de ma licence en court de validité, ou un certificat médical portant la mention de "non-contre indication de la pratique du sport en compétition".

(Ce certificat ne peut remonter à plus d'un an à la date de la compétition)

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue Française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

La clôture des inscriptions en ligne est fixée au : Vendredi 15 juin 2018 à 20H00

Etabli le Par le
Docteur

(Ce certificat ne peut remonter à plus d'un an)

Fait à , le 2018

Signature :